

## L'ECOLE AUX SPECTACLES

Programmation scolaire 2024-2025  
Centres culturels de Dison et de Verviers  
PROTOCOLE DE RESERVATION & D'ACCUEIL

Compte-tenu du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles invitant chaque structure à redéfinir son territoire d'action afin d'y déployer prioritairement ses activités<sup>1</sup>, les centres culturels de DISON et de VERVIERS vous invitent à prendre connaissance des informations suivantes.

### PROTOCOLE DE RESERVATION

1. **Jusqu'au 11 septembre**, les écoles seront invitées à compléter **le FORMULAIRE DE DEMANDE DE RESERVATION** et à le transmettre par email à l'adresse suivante **[reservationscolaire@ccverviers.be](mailto:reservationscolaire@ccverviers.be)** ou par courrier au **Centre culturel de Verviers, boulevard des Gérardchamps 7c - 4800 Verviers** ;
2. Les équipes des centres culturels de Dison et de Verviers traiteront toutes les demandes réceptionnées en vue d'y répondre le plus rapidement possible. Les demandes concernant les premiers spectacles programmés de la saison seront naturellement traitées **en priorité** ;
3. Les réservations reçues ultérieurement à la date du 11 septembre seront traitées dans un second temps ;
4. Au vu de l'ampleur de la demande, les équipes des centres culturels veilleront à attribuer à 1 spectacle/classe au minimum. N'hésitez à pas à nous faire part de vos préférences lors de votre demande de réservation ;
5. Les formulaires de réservation devront être complétés de façon rigoureuse de façon à nous communiquer toutes les informations pratiques nécessaires à l'encodage des réservations ;
6. Le nombre de spectateurices présents dans le public le jour du spectacle ne pourra en aucun cas excéder le nombre de spectateurices inscrits (sur le formulaire de réservation – possibilité de révision en cours d'année) ;
7. Des listes d'attente seront mises en place en vue de permettre la redistribution de places si cela s'avère possible ;
8. Il n'est pas utile de vous présenter le jour-j avec le montant dû. Une facture sera envoyée à votre école à l'issue de la représentation, calculée sur base du nombre de spectateurices réellement présents (nous ne facturons pas les places réservées pour des élèves absents/malades).

**N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER LA PROGRAMMATION DES AUTRES CENTRES CULTURELS DE L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS (THEUX, WELKENRAEDT, STAVELOT ET SPA) PARTICULIÈREMENT SI L'UN D'EUX SE SITUE SUR VOTRE COMMUNE !**

Les équipes des centres culturels de Dison et de Verviers

---

<sup>1</sup> Pour rappel, par le décret relatif aux Centres culturels | D. 21-11-2013 | M.B. 29-01-2014, les centres culturels de Dison et de Verviers sont désormais principalement actifs sur les territoires de Dison, Verviers (« le grand Verviers »), Limbourg et Pepinster.